

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

# LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PÉDAGOGIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-LAFRANCE, NORBERT THIBAUT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I.

SAMEDI, 28 MAI, 1864.

No. 22.

## Coup d'œil sur l'histoire de l'instruction primaire dans le Bas-Canada.

(Discours prononcé à l'École Normale Laval le 15 mai 1864.)

“ Le Canada semble être un pays spécialement gardé par la Providence.....”  
(Vén. Mère de l'Incarnation.)

( Suite. )

V

De nouvelles luttes se préparèrent,—non plus cette fois des luttes corps à corps, comme celles que les Canadiens et les Français avaient dû livrer pendant près de cent ans contre de farouches ennemis,—mais des luttes cent fois plus à craindre, mille fois plus mortelles, puisqu'elles avaient pour origine la conservation de notre religion, de notre langue, de nos institutions et de nos lois, que des vainqueurs sans pitié, comme sans justice, cherchaient à nous enlever, avec toute l'audace et toute la témérité que peut donner une armée puissante sur un peuple faible laissé à ses seules ressources.

Mais Dieu permet rarement que de semblables abominations s'accomplissent. A chaque effort des ennemis de notre nationalité pour nous arracher, nous extorquer quelque droit, il suscita des hommes dont les noms sont gravés en caractères indélébiles dans les cœurs de tous les Canadiens-Français. Ai-je besoin de nommer les Cugnet, les Panet, les Papineau, père, les Plessis, les Viger, les Papineau, fils, les Bédard, les Blanchet, les Bourdage, les Quesnel, les Neilson et les Vallières de St. Réal ?.....

VI

Treize ans après que le gouvernement anglais eut changé le collège des Jésuites à Québec en casernes (1776) et onze ans avant que, par un vol audacieux, il se fût emparé des biens que cette communauté possédait en Canada, (1800) lord Dorchester, qui, sous quelques rapports, peut être considéré comme un des meilleurs gouverneurs que nous ayons eus sous la domination anglaise, nomma (1789) une commission d'éducation chargée

de s'enquérir des meilleurs moyens de répandre l'instruction dans le pays.

De la cervelle des neuf commissaires, dont quatre seulement, MM. de St. Ours, de Léry, Baby et St. George Dupré, représentaient les Canadiens-Français, sortit un plan magnifique, qui, s'il eût été mis à exécution, aurait eu pour unique défaut de rendre le Canada *anglais et protestant*.

Les commissaires recommandaient, en effet, l'établissement d'une école élémentaire par paroisse, d'une école modèle par comté et d'une université pour toute la province (f). Dans cette université, aucune religion particulière n'aurait été enseignée; on se serait contenté probablement d'initier les élèves aux douceurs de la *religion de l'humanité*. Prudente et réservée, cette institution ne devait donc être ni catholique, ni protestante! En apparence, la religion et la morale ne devaient pas plus l'occuper, que les soins d'ici-bas, les affaires de ce monde n'occupaient jadis l'heureux solitaire du fromage de Hollande.

Pour combler le tout, les directeurs, les professeurs et les régents devaient être nommés par le gouvernement.

(f) Depuis que ce qui précède a été écrit, nous avons lu, à la page 56 des *Observations sur un ouvrage intitulé: Histoire du Canada* par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, vicaire général de Boston, etc, etc. par J. B. A. FERLAND, prêtre de l'archevêché de Québec, le passage suivant, que nous nous faisons un devoir de reproduire :

“ Proposé, dit M. l'abbé Ferland, non pas par le gouverneur, mais par quelques-uns de ces *émigrés royalistes* de la Nouvelle-Angleterre, qui, après avoir causé tant de troubles aux États-Unis par leur bigoterie religieuse et politique, travaillaient dans le même sens en Canada, ce plan était habilement combiné pour mettre l'instruction supérieure dans des mains protestantes, et appliquer les revenus des biens des Jésuites à décatholiciser les Canadiens. Lord Dorchester et l'évêque de Capse étaient tombés dans le piège et favorisaient puissamment l'institution projetée. L'évêque Hubert fit preuve en cette occasion d'une sagesse et d'une fermeté remarquables.....”

L'évêque de Capse mentionné plus haut, est Mgr. Cha. Frs. Bailly de Messein, né à Varennes, Bas-Canada. Il fut nommé coadjuteur de Mgr. Hubert en 1788, mais il ne remplit jamais les devoirs de l'épiscopat. Il mourut curé de la Pointe-aux-Trembles, près de Québec, en 1794. V. *Mémorial de l'Éducation*, page 72.

Les auteurs de ce plan ne manquaient pas d'une certaine habileté, il faut le reconnaître. Si leurs suggestions fussent devenues lois, les ennemis de notre nationalité auraient pu, en effet, atteindre très-facilement au but suprême vers lequel avaient tendu constamment tous leurs efforts depuis 1763, à savoir : rendre le Canada anglais et protestant.

En infiltrant au sein des classes élevées l'indifférence en matière de religion, fille naturelle de la libre-pensée, ils étaient sûrs, en effet, d'avoir bientôt raison des convictions religieuses du peuple. L'exemple, on le sait, est d'autant plus puissant qu'il part de plus haut. Dans un ordre d'idées qui a quelque rapport avec le sujet qui nous occupe, je dirai : Donnez à un peuple des Louis XIV, des Philippe d'Orléans, des Louis XV et des Dubois, et vous aurez des '93.

Mais à la tête du clergé canadien se trouvait alors, comme toujours, du reste, un évêque d'une grande clairvoyance, d'une prudence consommée et d'une fermeté inébranlable. Aidé d'un jeune prêtre, son secrétaire, qui devait plus tard mériter l'honneur d'être appelé par ses compatriotes *le plus illustre de tous les Canadiens-Français*, Mgr. Hubert écrivit contre ce plan funeste, en fit voir toute l'iniquité, et réussit fort heureusement à le faire abandonner. Grâce immortelles en soient rendues à ce saint évêque et à son habile secrétaire, que, par anticipation, je nommerai Mgr. Plessis. (g)

### VII.

Cependant, l'instruction primaire ne prenait aucun développement dans les campagnes ; il fallait de toute nécessité aviser aux moyens de combler cette regrettable lacune. C'est pourquoi la législature du Bas-Canada passa en 1801 un acte pour autoriser le gouvernement à établir des écoles élémentaires sous la régie du Bureau de l'institution royale pour l'avancement des sciences.

Cette loi, faite en vue principalement d'établir des écoles anglaises et protestantes, fut toujours et avec raison regardée d'un mauvais œil par les Canadiens-Français ; elle retarda pendant longtemps les progrès de l'instruction primaire dans le Bas-Canada. On jugera de son peu d'efficacité en se rappelant que le chiffre des écoles érigées sous les auspices de l'*Institution royale* ne dépassa jamais 84, et celui des élèves qui les fréquenterent, 3675.

### VIII.

L'insuccès de la loi de 1801 engagea la

(g) Voir : *Notice biographique sur Monseigneur Joseph Octave Plessis, évêque de Québec*, tome Ier du *Foyer Canadien*, page 71 et suivantes ; par M. l'abbé J. B. A. Ferland.

législature du Bas-Canada à passer en 1824 une loi pour l'établissement d'écoles élémentaires tenues sous le contrôle des fabriques de paroisses.

Placées sous la direction du clergé, dit M. Myrand, et partant du goût des catholiques, elles firent d'assez grands progrès.

En 1828, le nombre des écoles de fabriques s'élevait à 48, et en 1830, à 68. Si l'on ajoute à cela que les Dames de la Congrégation dirigeaient alors 13 écoles de filles dans les campagnes, on doit reconnaître que le brouillard d'ignorance qui planait depuis si longtemps au-dessus du peuple canadien, était en voie de se dissiper.

### IX.

Ni la loi de 1801 ni celle de 1824 n'étaient cependant propres à assurer à l'instruction primaire une marche ferme et régulière. Il fallait à tout prix d'importantes réformes.

C'est ce qu'entreprit d'exécuter la législature du Bas-Canada, en passant en 1829 une loi qui, sans abroger celles de 1801 et de 1824 (qui existent encore), établissait des écoles élémentaires, placées dans chaque comté sous le contrôle des Membres du Parlement, et, dans chaque paroisse ou canton, sous la régie de syndics élus par les habitants qui contribuaient au fonds local des écoles. (h)

Malgré quelques déficiences, qu'il serait trop long de faire connaître, cette nouvelle loi était bien assurément la meilleure qu'eût encore eue le Bas-Canada ; mais, par malheur, elle n'était que temporaire. Amendée en 1832, elle expira en 1836.

Quatre ans après (1840), le Bas-Canada possédait :

64 collèges ou écoles supérieures et 1569 écoles élémentaires, qui donnaient l'éducation à 57,000 enfants. (i)

En 1836, une école normale fut ouverte à Montréal, en vertu de l'acte 6, Guillaume IV, chap. 12, passé en 1835. Le gouvernement prit même des arrangements avec les Religieuses Ursulines de Québec, pour la préparation d'un certain nombre d'institutrices ; mais, pour plusieurs raisons, entre autres l'état de fermentation politique où se trouvait alors le pays, les écoles normales de 1836 ne fonctionnèrent pas longtemps. (j)

(h) Voir : *Mémorial de l'Éducation*, etc., page 86.

(i) Voir : *Histoire du Canada*, par F. X. Garneau, 2<sup>e</sup> édition, vol. 3, page 393.

(j) Mesdemoiselles Cazeau et Fiset étudièrent aux Ursulines, croyons-nous, comme élèves-maîtresses de l'école normale. Mademoiselle Fiset, aujourd'hui Sœur Ste. Winifride, est sous-directrice des élèves-maîtresses de l'école normale des filles attachée aux Ursulines de Québec. Melle. Cazeau, sœur, croyons-nous, de M. le G. V. Cazeau, s'est toujours livrée à l'enseignement depuis sa sortie du couvent des

Un an après (1837), un ordre religieux qui a rendu de grands services à l'instruction primaire, particulièrement en Europe et en Amérique, envoyait quatre de ses membres fonder un établissement à Montréal : je veux parler de l'ordre des Frères de la Doctrine Chrétienne. Ces bons Frères, au nombre de 120, possèdent aujourd'hui, dans le Bas-Canada seulement, 12 communautés, 21 écoles et 92 classes, où 6730 enfants reçoivent l'instruction.

A la louange des Frères des Ecoles chrétiennes, je rappellerai qu'un siècle auparavant (1737) ils avaient déjà essayé de venir s'établir à Montréal ; mais, n'ayant pu s'entendre avec les Frères Charons, au sujet de l'acquisition de l'établissement de ces derniers, ils durent retourner en France. (k)

X.

Cependant, l'heure était arrivée où la conduite inconstitutionnelle, pour ne pas dire plus, du Conseil Législatif du Bas-Canada, allait faire éclater les événements douloureux de 1837 et 1838.

Déjà les 92 Résolutions avaient été adoptées par la Chambre basse et rejetées par la Chambre haute ; déjà le gouverneur avait pris sur lui de dissoudre les Chambres, plusieurs fois coup sur coup ; déjà quelques centaines de patriotes avaient couru aux armes ; déjà quelques braves avaient expié sur l'échafaud le crime d'avoir travaillé pour la liberté de leur patrie..... et l'union des deux Canadas fut perpétrée. (l)

XI.

Durant cette époque de troubles et d'agitation, l'instruction primaire, comme on le pense bien, demeura forcément stationnaire.

Ce ne fut qu'en 1841 qu'une loi d'éducation, qui pourvoyait à l'établissement d'écoles primaires, fut passée par la Législature de la Province du Canada.

C'est en vertu de l'Acte des écoles de 1841, que le gouvernement nomma, en 1842, une commission d'éducation composée de l'hon. Robert Sympson, Président, du Rév. Robert Murray, Surintendant de l'éducation pour le Haut-Canada et de Jean Baptiste Meilleur,

Ursulines, et les succès constants qu'elle a obtenus dans cette honorable carrière, surpassent tout le bien que nous en pourrions dire.

(k) On sait que l'ordre des Frères des Ecoles chrétiennes a été fondé à Reims, en 1681, par le Vénéérable chanoine Jean Baptiste de Las-alle.

(l) Le bill d'union fut introduit dans le parlement impérial au mois de juin 1839 ; il reçut la sanction royale le 23 juillet 1840, et la réunion du Haut et du Bas-Canada en une seule province fut proclamée le 10 février 1841.

Eer., Surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada.

Sous l'autorité du même Acte, deux Bureaux d'examineurs, dont un pour la cité de Québec et l'autre pour celle de Montréal, furent aussi organisés la même année.

Ces deux dispositions de la loi de 1841 étaient assurément excellentes. Rien, en effet, ne pouvait être plus propre à donner à l'instruction publique une direction large, sûre et uniforme, que la nomination d'un Surintendant pour chaque section de la Province. L'établissement de bureaux chargés d'examiner les personnes qui désiraient se livrer à l'enseignement, était aussi de nature à promouvoir avec efficacité les intérêts de l'instruction primaire.

Si la loi de 1841 n'eût contenu que d'aussi bonnes dispositions, elle n'aurait donc pu manquer de bien fonctionner dans toutes les parties du Bas-Canada ; mais, par malheur, elle en renfermait un grand nombre d'autres évidemment odieuses.

Cette loi pourvoyait aussi, on le sait, à l'organisation régulière des municipalités. Or, le gouvernement avait, dans le but probablement de se faire des créatures, cru devoir nommer aux charges de conseillers municipaux ; bien plus, ces derniers étaient en même temps commissaires d'écoles, en sorte qu'ils avaient le droit, dit M. Meilleur, non-seulement de prélever des taxes pour des fins municipales, mais encore pour la subvention des écoles et le traitement qui leur était alloué en qualité de commissaires et de conseillers.

Regardant ces dispositions de la loi comme attentatoires à sa liberté, le peuple ne voulut point s'y soumettre ; peut-être ne fit-il que son devoir.

Il ne convenait guère, en effet, de permettre à des agents du gouvernement de prélever de fortes sommes, sans néanmoins être responsables de l'emploi de ces deniers envers les contribuables.

XII.

Voyant donc que la loi de 1841 n'était presque nulle part mise à exécution, le gouvernement résolut de l'abroger en 1845.

La Législature en passa une autre qui laissait subsister quelques principes généraux contenus dans la loi de 1841 et qui confiait le pouvoir à des commissaires d'écoles et au surintendant de l'éducation. C'était bien jusque là ; mais, au système des taxes directes et obligatoires prélevées par ses propres agents, le gouvernement eut la malheureuse idée de substituer celui des contributions volontaires, et tout fut perdu. Au lieu d'augmenter en nombre et en qualité, dit M. le Dr.

Meilleur, les écoles tombèrent en partie, faute de subvention certaine et convenable.

## XIII.

Ces faits ayant été connus et pris en considération, dit encore M. le Dr. Meilleur, le Parlement se hâta d'abroger la loi de 1845 pour la remplacer par la loi passée le 9 juin 1846, qui rétablit le système de contribution coercitif et obligatoire. Cette loi est désignée dans nos Statuts par l'expression : *l'acte des écoles du Bas-Canada de 1846*. C'est en effet la loi d'éducation actuelle, amendée toutefois en 1849, 1851, 1853, 1856, 1859, 1860 et 1863 (m).

La loi de 1846 est si bien connue qu'il serait oiseux d'en parler au long ; je dirai seulement qu'elle pourvoyait à une nouvelle organisation de Bureaux d'Examineurs. Tout le monde admet l'utilité de ces bureaux, dont le nombre s'élève aujourd'hui à environ 16 dans le Bas-Canada.

Quant aux amendements qu'a subis la loi de 1846, je me contenterai d'en mentionner deux pour le moment : celui de 1851 et celui de 1859.

C'est en vertu du premier, que le système d'inspection a été établi. Ce système a déjà favorisé les progrès de l'éducation, et moyennant quelques réformes, peut-être, il lui rendra de plus grands services encore.

Le second, celui de 1859, a donné naissance au Conseil de l'Instruction publique. On jugera de l'importance de ce Conseil et du bien qu'il est appelé à accomplir, si l'on se souvient qu'il a le pouvoir et la mission de faire, avec l'approbation du gouverneur en conseil, des règlements pour la régie des écoles normales et des écoles communes, de choisir ou de faire publier des livres, cartes et globes, de révoquer s'il y a lieu, les brevets de capacité accordés par les écoles normales et les bureaux d'examineurs.

## XIV

Ce serait une erreur de croire que la loi de 1846 fut accueillie avec bonheur par tout le Bas-Canada. Dans bien des paroisses, au contraire, elle rencontra une vive opposition, due en partie à quelques dispositions un peu sévères qu'elle contenait, mais surtout aux criaileries de certains charlatans politiques, si bien désignés sous le nom d'*étéignoirs*. Dans le but de se faire élire députés à l'Assemblée législative, ils répétaient sans cesse au peuple ces mots redoutables : *on vous taxe ! on veut vous ruiner !*

(m) Tout ce qui concerne la législation de l'Instruction Publique dans le Bas-Canada, occupe les chapitres 15, 16 et 17 des *Statuts Refondus* pour cette partie de la province.

Quoi qu'il en soit, l'opposition à la loi des écoles commença à diminuer après l'amendement de 1849, et quand M. Meilleur laissa le département de l'éducation, en 1855, le système d'instruction publique fonctionnait généralement assez bien. Depuis cette époque, les progrès obtenus précédemment n'ont fait que s'accroître, et on peut dire qu'aujourd'hui aucune entrave sérieuse ne vient plus s'opposer à la réalisation complète de tout le bien qu'on peut légitimement espérer de notre système d'instruction publique.

## XV

Le tableau suivant est très-propre à faire connaître les progrès qui se sont accomplis depuis 1853, temps où la loi de 1846 fut pleinement en vigueur, jusqu'à l'année 1862 inclusivement :

Année.	Institutions.	Elèves.	Contributions.
1853.....	2,352.....	108,234.....	\$165,848
1854.....	2,795.....	119,733.....	238,032
1855.....	2,868.....	127,058.....	249,136
1856.....	2,919.....	143,141.....	406,764
1857.....	2,946.....	148,798.....	424,208
1858.....	2,985.....	156,872.....	459,396
1859.....	3,199.....	168,148.....	498,436
1860.....	3,264.....	174,155.....	503,859
1861.....	3,345.....	180,845.....	526,219
1862.....	3,501.....	188,635.....	542,728

(A continuer.)

Nous sommes heureux de reproduire l'article suivant, qui a paru dans le dernier numéro du *Journal de l'Instruction Publique*. Il vient à l'appui de ce que nous avons déjà dit nous-mêmes dans le No. 10 de *La Semaine*, en parlant de la *nécessité d'engager de bons Instituteurs*.

## LE CHOIX DES INSTITUTEURS.

« Voilà un sujet sur lequel le *Journal de l'Instruction Publique* n'a cessé d'attirer l'attention des Commissaires d'école, et dont nous parlerions même encore plus souvent, si nous ne craignons pas de trop nous répéter.

Qu'il nous soit permis cependant, au moment où approche l'époque des engagements pour l'année scolaire prochaine, de rappeler encore aux autorités locales ce que nous leur avons dit tant de fois. Tout changement d'instituteur sans nécessité est en soi une mauvaise mesure ; mais le changement qui ne se fait que dans un but de mesquinerie et uniquement afin de diminuer le traitement du maître, non-seulement est mauvais ; mais

(n) Voir : *Rapport du Surintendant de l'Education* pour le Bas-Canada, pour 1862, page 8.

encore il est opposé à l'esprit de la loi et il rencontrera l'opposition du Département sous toutes les formes possibles, dans les limites des pouvoirs qui lui sont confiés.

Nous répéterons encore que l'emploi d'instituteurs ou d'institutrices non munis de diplômes, ne saurait plus être toléré dans quelque localité ni sous quelque prétexte que ce soit. Le nombre considérable de diplômés qui ont été donnés depuis peu et régulièrement annoncés dans nos colonnes officielles, la facilité avec laquelle, on peut se présenter devant les différents bureaux d'examineurs, rendent cette observation de notre part presque superflue.

Le renvoi d'instituteurs à la fin de l'année sans l'avis préalable ou sans raison légitime, ou pour éluder la loi, sous ce rapport, l'avis donné indistinctement à tous les instituteurs, sont autant d'infractions au règlement qui ne peuvent plus trouver d'excuse après tous les avertissements qui ont été publiés à ce sujet. Enfin nous attirerons l'attention des commissaires d'école et celle des contribuables sur les excellents conseils renfermés dans l'écrit de M. Gérin-Lajoie, dans une autre partie de notre journal, et nous prendrons de plus la liberté de les prier de relire aussi un article intitulé : *Le Maître d'école à bon marché*, qui a paru dans la seconde livraison de notre premier volume."

L'un de ces jours, nous publierons aussi le morceau intitulé : *Le Maître d'école à bon marché*, dont il est parlé plus haut.

### Ecole Normale Laval.

Par une annonce publiée dans les journaux de cette ville, nous voyons que l'examen annuel pour l'admission à l'Ecole Normale aura lieu le 31 mai courant, à 9 h. A. M. Les candidats, dit l'annonce, devront apporter : 1o. un certificat de moralité, signé de leur curé ; 2o. un certificat d'âge (au moins 16 ans) ; 3o. un certificat de pauvreté (s'ils demandent une bourse).

### La Fête de la Reine.

Hier, a eu lieu la célébration de l'anniversaire de la naissance de la Reine. Le ciel est resté obscurci par les nuages presque toute la journée et le soleil ne s'est montré que pour quelques instants vers midi ; mais il n'a pas plu et la revue militaire générale a pu avoir lieu sans encombre. Les troupes qui figuraient à cette revue comprenaient, outre la garnison de la cité, plusieurs compagnies de volontaires, entre autres, celles des Elèves de l'Ecole Normale Laval, du Service Civil, de

l'Ecole Militaire ; la cavalerie volontaire s'y trouvait aussi. Ou peut dire que les volontaires se sont fait remarquer par leur excellente tenue et la précision de leurs évolutions militaires ; sous ces deux rapports comme sous les autres, ils ne le cèdent en rien aux troupes régulières. A midi, Son Excellence le Gouverneur Général, accompagné de sa famille et d'un brillant état major, est arrivé sur les Plaines d'Abraham et une salve d'artillerie fut tirée en l'honneur de Sa Majesté la Reine. Le Col. Salaberry assistait à cette revue avec les principaux officiers volontaires de la cité.

On nous apprend qu'à Montréal la célébration de cette fête n'a pu avoir lieu, en conséquence d'une pluie battante qui est tombée tout le jour sans interruption.

(Canadien du 25.)

### NÉCROLOGIE.

Nous avons la douleur d'annoncer à nos lecteurs la mort de M. Charles David Têtu, fils de M. Gabriel Têtu, de St. Thomas.

M. Chs. Têtu naquit à St. Thomas le 8 nov. 1840.

En 1859, il entra à l'Ecole Normale Laval où, grâce à ses heureuses dispositions pour l'étude et à son ardeur pour le travail, il obtint en 1862 le brevet d'école académique.

La même année, il prit la direction de l'école-modèle de St. Paschal et remplit ses devoirs à la satisfaction de tous les intéressés ; mais une maladie de foie le força d'abandonner l'enseignement en 1863.

Afin d'utiliser les moments de répit que lui laissait la maladie qui devait le conduire au tombeau, il se mit à étudier le droit.

Au mois d'avril dernier, il vint à Québec et entra à l'école militaire ; mais sa santé, déjà si chancelante, ne put tenir à ce dur travail de six heures auquel sont assujettis les élèves de cette école.

Il tomba malade la semaine dernière, et il est décédé à St. Roch de Québec, le 24 de ce mois.

Priez pour lui. —

### De la Mélancolie.

Qu'on envisage la vie humaine en philosophie, en poète, en athée, et en chrétien ; qu'on y voie, avec Pythagore, un exil ; avec Platon, un souffle de la divinité ; avec Pindare, le rêve d'une ombre ; avec Lucrèce, un effet du hasard ; avec saint Paul, une suite d'épreuves ; elle est toujours, pour nous, un fonds inépuisable de pensées graves et sérieuses ; sans doute elle est pour l'homme un bienfait immense, mais beaucoup plus, cependant, pour l'usage qu'il en peut faire, et comme moyen de bonheur à venir, que pour le temps même de sa durée, qui est semé d'inquiétudes, de périls, et de tristesses.

Il n'y a pour l'homme, dit La Bruyère, que trois évènements : naître, vivre, et mourir ; il ne se sent pas naître, il oublie de vivre, et il souffre à mourir.

La brièveté des joies humaines est caractérisée avec une simplicité naïve, dans le passage suivant d'un poète saxon :

“Tu te souviens peut-être, ô Roi, d'une chose qui arrive parfois dans les jours d'hiver, lorsque tu es assis à table avec tes capitaines et tes hommes d'armes, qu'un bon feu est allumé, que ta salle est bien chaude, mais qu'il pleut, neige, et vente au dehors. Vient un petit oiseau qui traverse la salle à tire d'aile, entrant par une porte, sortant par l'autre : l'instant de ce trajet est pour lui plein de douceur, il ne sent plus ni la pluie ni l'orage ; mais cet instant est rapide ; l'oiseau a fui en un clin d'œil ; et, de l'hiver, il repasse dans l'hiver. Telle me semble la vie des hommes sur cette terre et, son cours d'un moment, comparé à la longueur du temps qui la précède et qui la suit.”

Le penchant à la mélancolie tient donc à la nature même de l'homme, que rien ne satisfait ; a-t-il obtenu l'objet de sa convoitise, il demande encore ; sa pensée, toujours inquiète, s'élançait vers l'infini ; et, son cœur, toujours altéré, aspire vers un bien inconnu.

“Donnez à l'homme le plus pauvre, dit Châteaubriand, tous les trésors du monde ; suspendez ses travaux, satisfaites ses besoins, avant que quelques mois se soient écoulés, il en sera encore à l'espérance ; tous les bonheurs de la terre, loin de combler ses souhaits, ne font que creuser son âme et en augmenter le vide.”

“La vie humaine, disent les Hindous, est comme la montagne noire de Lahore, qui, d'un côté, offre aux yeux une riante verdure, de clairs ruisseaux dont les bords sont couverts de fleurs ; en un mot, la réunion de toutes les beautés de la nature, éclairées par un ciel d'azur ; et qui, du côté opposé, ne laisse apercevoir que des rochers nus, entrecoupés de ravins, des herbes flétries, et un horizon presque toujours sombre.”

Il est donc naturel que nos pensées, d'abord riantes, deviennent tristes et mélancoliques à mesure que nous avançons en âge ; en perdant la jeunesse, qui est par elle-même un bien précieux, nous perdons tous ceux qui l'accompagnent ; la fraîcheur de l'imagination, la pureté de l'âme, la vivacité du sentiment, la confiance en nous mêmes et dans les autres ; enfin, les illusions de l'amour, les rêves de l'ambition, qui sont autant d'éléments de bonheur, mais qui sont attachés à certaines époques de la vie, et que le temps nous enlève avec tout le reste.

## LES DEUX ANGES.

Lorsqu'un petit enfant ici-bas prend naissance,  
Dieu place, auprès de lui, deux anges radieux ;  
Sur cette terre l'un doit prendre sa défense,  
Et l'autre, dans les cieus.

L'un, c'est l'ange gardien ; et l'autre, c'est la mère ;  
L'un demande à l'enfant l'encens ; l'autre, l'amour ;  
Et chacun, l'éclairant de sa douce lumière,  
Le bénit tour à tour.

L'un est à ses regards toujours inaccessible,  
Et de loin, comme Dieu, lui prête son appui ;  
L'autre, de son enfant, providence visible,  
Est toujours près de lui.

Quand ses petites mains, vers le ciel élançées,  
Semblent appeler Dieu, l'un des anges sourit ;  
Et quand l'autre, par lui sent ses lèvres pressées,  
Il pleure et s'attendrit.

Tous deux, lorsque l'enfant, pauvre fils de la terre,  
A péché dans son âme et cessé d'être bon,  
Ils effacent le mal ; l'un avec la prière,  
L'autre avec le pardon.

Et quand ces deux soutiens couvent ainsi sa vie,  
Des épreuves du temps ils sont toujours vainqueurs :  
L'un le protège avec sa puissance infinie,  
Et l'autre avec son cœur.

Heureux petits enfants ! sous l'aile d'une mère,  
Que vos concerts pieux montent vers l'Eternel,  
Qui vous donne à la fois un ange sur la terre,  
Un ange dans le ciel.

C. HIPPEAU.

## Inconvénients d'une petite taille.

Les plus cuisants sont pour l'amour-propre, car il est vexant pour un petit homme de se voir comme englouti dans un groupe, d'avoir l'air de l'enfant de tout le monde, et d'observer en enrageant que chacun est tenté de lui donner plutôt la main que le bras. Pour lui les affiches ne sont jamais assez bas au coin des rues. Pour les lire, il faut qu'il se hausse sur la pointe des pieds et qu'il ait l'air de grimper contre les murs. S'il est membre d'une assemblée délibérante, le Président le croit assis lorsqu'il se lève, et le cherche des yeux avec anxiété quand il demande la parole.

La foule se porte-t-elle à quelque spectacle en plein vent, le petit homme roule dans les vagues ondoyantes de la multitude sans rien voir que le ciel et la terre, et le dos ou les poches de ses voisins.

Le petit homme cherche par son costume à réparer, autant que possible, les torts de la nature. Le fond de son chapeau n'est jamais assez haut ; et, souvent, un jeu de cartes

secourable, glissé entre le cuir de sa chaussure et le dessous de ses pieds, l'exhausse de quelques lignes.

Il faut que le nain ait un excellent caractère pour ne pas être aigri par la manière dont chacun le regarde; il peut croire à tout moment qu'on le toise avec mépris, tandis que lui, la tête renversée en arrière, fait craquer les vertèbres de son cou pour envisager ses interlocuteurs. Veut-il se promener dans la campagne, il s'enfonce dans un chemin creux, disparaît derrière une haie, s'éclipse dans un champ de blé et devrait presque avoir des grelots pour indiquer l'endroit précis où il se trouve. Avec le malheureux système adopté de bâtir des murailles autour de chaque propriété rurale, le nain n'a maintenant que fort peu de jouissances oculaires; la nature pour lui se cache derrière la maçonnerie, et il n'a plus guère que la montagne d'où il puisse voir encore où en est la moisson, la récolte des foins, ou la culture du colza.

Est-il à l'église, sa position est flatteuse tant que parle le ministre; il promène à l'entour de lui des regards radieux; il voit, il est vu, il se rengorge avec satisfaction. Mais, hélas! sa joie est aussi courte que son corps; la prière fait lever tous ensemble les chrétiens réunis, et alors que devient le malheureux petit fidèle? Il est éclipsé derrière un banc, et il n'y a plus que l'œil de la Providence qui puisse encore l'apercevoir, rasant le sol des sacrés parvis. Enfin l'on se rassied, et, comme pour s'indemniser de sa longue disparition, il reste debout le dernier et grandit momentanément de tout l'abaissement de ceux qui l'entourent.

Les fenêtres, les terrasses, les collines dédommagent un peu, il est vrai, le petit homme des ennuis qu'il éprouve dans la plaine; mais, malgré cela, que d'affronts à endurer! S'il va voir arriver les paquebots à vapeur, en vain il fait des signes d'amitié et d'intelligence aux personnes qu'il y connaît et qui touchent au port; sa tête seule dépasse le mur d'appui du quai, et il se démène sans être aperçu. Appelle-t-il de loin une de ses connaissances, il échappe aux plus munitieuses investigations de l'amitié, et se désole de ce qu'on l'entend sans le découvrir.

Frappe-t-il à la porte d'une maison, on se met à la fenêtre, et, comme souvent le moindre objet le vire aux yeux, on l'accable de la lamentable question: y a-t-il quelqu'un?

Mais enfin, un grand homme est venu, qui a réhabilité à tout jamais les petites tailles; et Napoléon, debout sur la colonne Vendôme, console et réjouit ceux qui, sans avoir son génie, ont au moins les cinq pieds de stature du petit caporal.

J. PETIT-SENN.

## LOCUTIONS VICIEUSES,

AVEC LA CORRECTION.

**ATMOSPHÈRE.** *Un*, Dites: *une atmosphère*. (Féminin.)

**ATTEINDRE.** *J'ai atteint mon but*. On doit dire: j'ai atteint à mon but. Voyez *but*.

**AUCUNS.** Je n'ai reçu *aucuns* reproches, *aucunes* réprimandes. Dites: *je n'ai reçu aucun* reproche; *aucune* réprimande.

*Aucun, aucune*, signifiant *nul, pas un; nulle, pas une*, ne s'emploient point au pluriel. Exemple: de toutes les personnes invitées, *aucune, nulle, pas une* n'est venue.

De tous les hommes que j'ai obligés, *aucun, nul, pas un* n'en a été reconnaissant.

*Aucun, aucune* se disent plus ordinairement des choses, et *nul, nulle*, des personnes; dans ce cas, ils sont sans pluriel, *nul homme n'est heureux; nulle chose ne peut le rendre tel*.

*Aucun* et *nul* s'emploient également au pluriel; mais peu élégamment. On dit en style de palais: *aucuns* pensent; *aucunes* gens disent. Néanmoins, les auteurs modernes ont dit: *nuls* lauriers n'ont ombragé leur front..... *Nuls* besoins ne peuvent les séparer..... *Aucunes* mains autres que celles de, etc.

**AUJORD'HUI.** Dites: *aujourd'hui*.

**AUPARAVANT.** Votre mère est venue *auparavant* moi. Dites: *avant* moi.

*Auparavant* que le curé vienne. Dites: *avant* que le curé vienne.

La règle est positive: *auparavant* ne peut être suivi d'un *que*, puisqu'il doit toujours terminer le sens de la phrase. Exemple: il fallait venir *auparavant*.

On dit *avant que* de ou *avant de*; mais jamais *auparavant de*, ni *auparavant que*.

*Avant*, signifie aussi *profondément*, et s'emploie avec les adverbes *si, bien, trop, plus, assez, fort*, etc. Exemple: n'allez pas *si avant*; le coup est entré *fort avant* dans la tête.

**AUPRÈS.** Venez *auprès* de moi. On doit dire: Venez *près* de moi; asseyez-vous *près* de moi, et non *auprès*.

*Auprès de*, comporte une idée de continuité, d'assiduité. Exemple: Depuis longtemps je jouis du parfait bonheur *auprès d'elle*.

*Auprès de*, marque aussi une idée de comparaison. Exemple: cette demoiselle est bien jolie: mais sa beauté n'est rien *auprès* de celle de Ninon.

Je demeure *auprès de la place*. Dites: *près de la place*.

*Près de*, comporte une idée de proximité et est opposée à *loin de*. Exemple: *près* de l'église et *loin* de Dieu.

**AUSSI.** Votre cheval est *aussi* beau *comme* le mien. Dites: *est aussi* beau *que* le mien.



## LA SOURIS ET LA TORTUE.

Une Souris, trottant à l'aventure,  
Rencontre une Tortue, et lui dit : Ta maison,  
Triste prison,  
Doit te faire souvent maudire la nature ;  
Vois d'ici mon palais ; j'y loge avec le roi !  
Notre amphibie alors répond à l'insolente :  
De mon petit réduit je me trouve contente :  
Il est à moi.

## ALMANACH POLITIQUE.

## AMÉRIQUE.

*Etats-Fédéraux.*—La bataille entre l'armée de Grant et celle de Lee continue à être meurtrière, sans cependant laisser entrevoir lequel des deux généraux remportera la victoire définitive.

*Etats-Confédérés.*—Le général Butler, qui se vantait il y a quelque temps de tenir en main la clef de Richmond, vient de se faire battre près de cette ville par Beauregard. Ce dernier a, paraît-il, fait un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouve le général Hickman. Butler a été repoussé jusqu'à Bermuda Hundreds, là où il était débarqué.

Des déserteurs rebelles portent les forces des Confédérés, sous Beauregard, de 20,000 à 30,000 hommes.

## EUROPE.

*Angleterre.*—La reine Victoria a reçu les membres du cabinet, les officiers de l'État, etc., au palais de Buckingham, le 11 du courant. Le soir, un concert a eu lieu par ordre de la reine, et Sa Majesté s'y est fait représenter par le Prince et la Princesse de Galles.

M. Gladstone a fait un discours important dans la Chambre des Communes sur le bill de réforme ; il a été jusqu'à parler en faveur du suffrage universel.

*Danemark.*—La conférence qui se tient à Londres au sujet de la question dano-allemande, a fait consentir le Danemark et les Alliés à une suspension des hostilités, qui sera d'un mois, à partir du 12 mai.

Le Danemark n'évacuera point Alsen, et l'Allemagne, en conséquence, ne retirera pas ses troupes du Jutland. Chaque puissance conserve donc sa position sur terre et sur mer. Le blocus sera suspendu. La prochaine conférence, attendue avec anxiété, devait avoir lieu jeudi de la semaine dernière.

Un combat naval a eu lieu, avant la suspension des hostilités, entre deux frégates et trois canonnières autrichiennes, d'un côté, et deux frégates et une corvette danoises, de l'autre. L'escadre danoise a remporté la victoire. Un incendie s'est déclaré à bord d'une des frégates autrichiennes ; les autres

navires autrichiens se sont hâtés de regagner Helligoland.

L'armée danoise ne comptait que 24,000 combattants, tandis que les alliés en comptaient 80,000.

Les alliés avaient contraint 2,000 habitants à leur aider à démolir les fortifications de Fredericia.

Deux ministres danois, celui de la justice et celui de l'intérieur, ont donné leur démission à cause de la levée du blocus.

*Etats de l'Eglise.* On mande de Rome, en date du 6 mai, que les audiences du Pape, après une suspension d'une semaine, pour cause d'indisposition, ont été reprises.

Le 10 mai, le Pape a reçu l'archiduc Victor, qui devait retourner à Vienne.

Le gouvernement pontifical a désigné un hospice de pèlerins comme lieu d'admission pour les prêtres polonais qui, condamnés à mort, se sont réfugiés à Rome.

Deux bandes de brigands ont été refoulées du territoire pontifical, après une affaire près de Porto d'Anzio, où des chasseurs auraient été rançonnés par elle.

Le prince Borghèse, qui se trouvait en villégiature dans cette contrée, est entré à Rome.

*Pologne.* Un nouveau détachement d'insurgés s'est formé dans le palatinat de Lubin, sous le commandement de Narbut, et s'est réuni à celui de Sarra, commandant en chef de ce palatinat.

Dans les forêts d'Ilza, palatinat de Radom, les insurgés ont livré récemment un combat dont l'issue leur a été favorable.

On annonce de Lithuanie que, dans le palatinat de Koorna, un détachement de 400 insurgés s'est battu avec les Russes, qui auraient perdu 60 hommes.

*Grèce.* On mande de Corfou que le départ de la garnison anglaise a été fixé au 3 juin.

La citadelle et le nouveau fort ne seront pas démolis.

## ASIE.

*Chine.* Les insurgés ont perdu deux villes importantes et ont abandonné une étendue considérable de territoire.

## AFRIQUE.

*Tunis.* A la date du 3 mai, la tranquillité régnait à Tunis. Les tribus se montraient satisfaites des concessions obtenues, et commençaient à se soumettre.

*Algérie.* Les nouvelles de ce pays sont satisfaisantes.

*Nigritie.* Le roi de Dahomey, à la tête d'une nombreuse armée, avait attaqué Affakuta.